

Communiqué de presse

Épreuves classantes nationales informatisées Session de juin 2022 – Nouveau classement

Les Épreuves classantes nationales informatisées (ECNi) sont organisées chaque année par le Centre National de Gestion (CNG) qui en assure le pilotage national en étroite collaboration avec l'ensemble du jury.

Publication d'un nouveau classement ECN 2022

Cinq étudiants, invalidés à tort par leur faculté de médecine à la suite d'un problème informatique rencontré par leur service de scolarité, doivent être réintégrés au classement publié mercredi 22 juin. Un nouveau classement des ECN vient d'être mis en ligne sur le site internet du CNG.

Pour rappel, ce sont, cette année, 9353 étudiants connectés dans 34 centres, répartis sur le territoire national qui ont participé du lundi 13 juin au mercredi 15 juin aux ECNi.

Le classement national issu de la correction et de la délibération finale du jury avait été mis en ligne sur le site Internet et sur la page LinkedIn du CNG, mercredi 22 juin à 18h.

La procédure nationale de choix de spécialité et de subdivision aura lieu du mardi 30 août à 9h00 au vendredi 16 septembre 2022 inclus.

À propos des ECNi

Ouvertes annuellement, les épreuves classantes nationales en médecine (ECN), anonymes, donnent accès au troisième cycle des études médicales et permettent aux candidats (étudiants, internes et auditeurs en médecine) de participer à la procédure nationale de choix de leur discipline médicale et de leur centre hospitalier universitaire de rattachement, en fonction du rang de classement qu'ils ont obtenu.

Depuis 2016, ces épreuves se déroulent sur un format numérique, cette réussite est le fruit d'une mobilisation exemplaire de partenaires publics et privés aux côtés du CNG.

Les ECNi illustrent l'ambition hospitalo-universitaire de modernisation et d'adaptation de l'accès au troisième cycle des études médicales.

À propos du CNG

Établissement public administratif sous tutelle du Ministre chargé de la santé, les principales missions du Centre national de gestion (CNG) sont les suivantes :

- la modernisation de la gestion des praticiens hospitaliers, personnels enseignants et hospitaliers pour la partie hospitalière de leur activité, des directeurs d'hôpital, des directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social et des directeurs des soins ;
- l'accompagnement des praticiens et directeurs pour une mobilité, un repositionnement ou une nouvelle orientation professionnelle ;
- l'organisation de 19 concours nationaux médicaux et administratifs, dont les ECNi ;
- la gestion administrative et financière de divers professionnels rattachés (professionnels en surnombre, en recherche d'affectation)
- le fonctionnement des commissions nationales et la gestion des autorisations d'exercice des médecins, pharmaciens, odontologistes et sages-femmes à diplôme européen ou hors Union européenne ;
- la gestion et le financement des contrats d'engagement de service public pour les étudiants et internes en médecine et les étudiants en odontologie.



Site internet : www.cng.sante.fr

Contact presse CNG

cng-communication@sante.gouv.fr

Site internet : www.cng.sante.fr